

à devoir donner. Je n'ai pas devant moi les crédits de 1960-1961; aussi, aimerais-je savoir s'il trouvait un poste spécial auquel celui-ci est un supplément, ou bien s'il s'agit d'un crédit nouveau qui arrive à la fin de l'année?

L'hon. M. Fleming: Ce poste est bien distinct des contributions budgétaires habituelles du Canada aux Nations Unies. Il est aussi bien distinct des contributions de tous genres que le Canada verse aux entreprises spéciales des Nations Unies. Je le répète, le montant de ce crédit représente la contre-valeur en argent canadien du solde de la quote-part de 1960 et de toute la quote-part de 1961, convertie au taux courant du change.

Pendant que j'ai la parole, je devrais préciser, en toute justice envers certains pays qui figurent sur cette liste, que, bien que l'Afghanistan, le Chili, la Chine, Cuba, l'Irak, le Mexique, le Népal, Panama et le Pérou soient en retard de quatre ans pour leur contribution aux opérations des forces d'urgence des Nations Unies, chacun de ces pays a fait au moins une contribution directe à la caisse, mais qui n'était pas suffisante, cependant, pour contrebalancer leur quote-part respective durant l'année où elle a été versée.

M. Benidickson: Vu que nous étudions les crédits supplémentaires, le ministre a signalé, je crois, qu'il ne s'agit pas ici d'un crédit supplémentaire, mais d'un crédit distinct en ce qui concerne les dépenses pour 1960-1961. Ce poste ne vient s'ajouter à aucun autre crédit, si ce n'est aux montants affectés aux Nations Unies en général. Est-ce exact?

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur le président, ce poste-ci ne porte pas la mention «crédit supplémentaire».

M. Benidickson: Nous avons déjà devant nous les prévisions de l'année prochaine qui commencera le 1^{er} avril 1961 pour se terminer le 31 mars 1962. Aucun montant du budget des dépenses de l'année prochaine n'est comparable au crédit de \$885,000 dont nous sommes saisis en ce moment, n'est-ce pas?

L'hon. M. Fleming: On m'apprend que le poste à l'étude est toujours incorporé aux derniers crédits supplémentaires.

M. Benidickson: Nous pouvons donc compter sur un autre engagement de cet ordre l'an prochain, mais le budget principal des dépenses de 1961-1962 ne renferme-t-il aucun crédit à cet égard?

L'hon. M. Fleming: Oui, relativement à la cotisation de 1961.

L'hon. M. Pearson: D'après les explications qu'a fournies le ministre, monsieur le président, je crois comprendre que le Canada obtient un dédommagement pour certaines des

dépenses qu'a occasionnées sa force militaire cette année. Ce dédommagement est déduit de sa cotisation. Elle n'en représente peut-être pas la totalité, mais une partie. Est-ce bien cela?

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur le président.

L'hon. M. Pearson: C'est avec un vif intérêt que j'ai entendu le ministre nous donner la liste des membres des Nations Unies qui, pour quelque raison, bonne ou mauvaise—je ne veux pas me montrer pointilleux ni critiquer à ce sujet—n'ont pu assumer leur part d'une initiative qu'ils avaient d'abord appuyée et que certains d'entre eux avaient appuyée très activement. Cela fait ressortir un problème qui se pose pour les Nations Unies, en ce qu'un nombre toujours croissant de ses membres adoptent des résolutions qui imposent à cette organisation certaines obligations, certains gestes et certaines responsabilités, puis laissent à certains membres des Nations Unies le soin de s'acquitter de ces responsabilités.

Nous pouvons nous y attendre de la part des pays communistes; mais il est déplorable—je suis sûr que le ministre me donnera raison, car je suis au courant des difficultés en cause ici—que des membres des Nations Unies votent pour des résolutions qui imposent certaines responsabilités et fonctions à l'organisation, mais ne jugent pas à propos, en même temps, d'assumer leur juste part des obligations qui découlent des résolutions.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je partage entièrement l'opinion du chef de l'opposition. Outre que certains pays, y compris le nôtre, ont dû assumer des charges injustement lourdes, quelques-uns de ceux-ci ont aussi été soumis à bien des injures de la part de pays qui ont complètement laissé l'organisation des Nations Unies à ses propres moyens.

M. McMillan: Monsieur le président, aux fins de la comptabilité, le ministre porte-t-il les dépenses afférentes à notre force militaire au Congo ou en Palestine au compte débiteur des Nations Unies?

L'hon. M. Fleming: Le ministère de la Défense nationale tient un registre de ces dépenses, et on s'en servira si jamais il faut effectuer un règlement définitif en la matière.

M. Benidickson: Tient-on sans cesse notre délégation au courant de ces crédits, et, lorsque des négociations se déroulent au sein d'une des commissions des Nations Unies—sauf erreur, il existe une commission qui